



Bruxelles, le 1^{er} avril 2022
(OR. fr)

7686/22

FIN 371
INST 103

NOTE POINT "I/A"

| | |
|---------------|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil |
| Objet: | Déclaration commune sur les dates de la procédure budgétaire et les modalités de fonctionnement du comité de conciliation en 2022 – <i>Approbation</i> |

1. À la suite des discussions qui se sont tenues entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission lors du trilogue du 28 mars 2022, un accord est intervenu sur le projet de déclaration commune figurant dans le document 7687/22.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil de confirmer son accord sur le projet de déclaration commune sur les dates de la procédure budgétaire et les modalités de fonctionnement du comité de conciliation en 2022 figurant dans le document 7687/22.